



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023

Le vendredi 22 septembre 2023 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 15 septembre 2023, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI -
- Lucie MOULIN – Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA – Caroline FRANCA – Françoise
VADA – Cyril LEJA - Olivier GIACOMETTI - Patricia ALUNNO – Laetitia DUCHET

Pouvoirs : Sébastien VASSALLO à Caroline FRANCA - Maryse CASTELLANI à Cyril LEJA -
Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN

Absents excusés : Cédric BERGALLO -Florent REYNAUD – Marilène DALMASSO – Elise
FERRARI

| Membres du conseil municipal | | | |
|-------------------------------------|-----------------|---------------------|----------------|
| En exercice | Présents | Procurations | Absents |
| 19 | 12 | 3 | 4 |

Mme Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2023_82

Objet : 01- 00 –DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Par délibération en date du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour le traitement de certaines affaires prévues par l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L2122-23 de ce même code, il est porté à la connaissance des conseillers municipaux les décisions prises dans ce cadre :

Du 1er janvier 2023 et le 15 septembre 2023 :

Décision n°2023_001 : Adhésion au contrat d'assurance groupe 2023-2027 souscrit par le centre de gestion des Alpes Maritimes garantissant les risques statutaires en date du 31/01/2023

Décision n°2023_002 : Avenant n°25 au contrat d'assurance AA208961 de la commune à la suite de l'acquisition de vélos électriques pour la police municipale en date du 10 Mars 2023

Décision n°2023_003 : convention de projet de la « route des lascaris » avec la Mairie de Castellar en date du 29 Mars 2023

Décision n°2023_004 : convention de partenariat avec l'Olympic Nice Natation pour la mise en place d'un bassin mobile du 19 juin au 23 Août 2023 en date du 8 Juin 2023

Décision n°2023_005 : convention tripartite de mise à disposition de deux parcelles agricoles dans le cadre du projet FEADER entre la CARF, le conservatoire de la châtaigne et la commune en date du 31/08

Du 1^{er} juin au 15 Septembre :

Des décisions portant attribution de 2 concessions funéraires et 3 renouvellements.

Des marchés passés, au nombre de 168 depuis le dernier compte rendu au conseil municipal.

Les marchés non formalisés sont au nombre de 168, pour un montant de 189 541,60 € HT.

Dont les marchés non formalisés supérieurs à 4.500 € HT :

02/06/2023 : Entretien des espaces verts : 21 149,42 € HT (ESAT Le Prieuré)

06/06/2023 : Location toilettes Casterino 4 mois : 4 650,00 € HT (Lovely toilette)

21/06/2023 : Achat de barnums : 7 520 € HT (Trigano MDC)

31/07/2023 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la tour de l'horloge : 12 889,20 € HT (Madelénat Architecture)

01/08/2023 : Abatage, nettoyage arbres châtaigneraie St Dalmas : 15 000 € HT (Sarl 2BSE)

31/08/2023 : Fourniture de combustibles pour le chauffage pour bâtiments communaux : 7 525,00 € HT (ESLC)

7/09/2023 : Etude de valorisation des forts du col de Tende : 32 740 € HT (Madelénat Architecture)

11/09/2023 : Etude des risques d'inondation torrentielle – piscine municipale : 5 530 € HT (Mercantour concept)

- aucun marché formalisé à procédure adaptée

- une modification de marché :

11/09/2023 : Avenant n°1 - Etude de programmation concertée pour la revitalisation de Tende sous forme d'un plan guide : correction de la répartition des honoraires entre cocontractants sans incidence financière

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Prend connaissance des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

| |
|---|
| Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le : |
|---|